vahi cette ville pour la première fois, je crus à propos d'essayer le mode de traitement préconisé par M. Barker d'Alep, dans une lettre publiée par l'*Impartial de Smyrne* du 6 octobre. Je dois déclarer que 6 malades auxquels je fus appelé à donner mes soins, furent promptement rétablis par l'application de la médication indiquée par M. Barker. J'aurais désiré faire plus en grand des expérimentations de ce spécifique, mais les obligations impérieuses de mon emploi m'ont appelé dans cette province où il n'y a aucun symptôme de choléra. »

— On écrit de Tunis, le 9 novembre, au *Journal des Débats* :

« Le différend survenu entre le bey et notre consul-généralest heureusement terminé. Il s'agissait simplement du paiement de quelques indemnités dues à des résidens français et que Ben-Ayed, fermier-général des impôts, se refusait à effectuer, sous prétexte que l'argent lui manquait. Ce refus, inadmissible à la suite de réclamations qui avaient été réglées précédemment et d'un commun accord, a dû contraindre notre consul-général à demander à l'escadre son concours; l'amiral Baudin prévenu le 29 par le *Caméléon*, partait le soir même pour Tunis sur la frégate à vapeur *le Panama*. Sa présence sur la rade de la Goulette a presque suffi pour terminer ce conflit regrettable entre la France et un gouvernement qui a toujours reçu d'elle des marques non équivoques de sympathie.

» Après une longue entrevue avec le bey, suivie de l'accueil le plus empressé fait par ce prince aux officiers de notre escadre et à nos nationaux, l'amiral Baudin a repris la mer, se dirigeant sur Malte.

« Il n'est pas douteux que le gouvernement tunisien veille soigneusement à ce qu'un semblable différend ne puisse s'élever désormais entre notre consul général et lui. Toutefois deux vaisseaux, l'*Iéna* et le *Jemmapes*, ont dû recevoir de l'amiral Baudin, à son retour sur les côtes d'Italie, l'ordre de se rendre immédiatement à Tunis, où, selon toute apparence, ils passeront l'hiver. »

— Hier mercredi, dans la journée, deux bateliers s'étant pris de querelle avec des portefaix, ceux-ci portèrent des coups si violents, que leurs adversaires furent aussitôt jetés par terre, ayant la tête fracassée : on dit que la vie des deux bateliers est en grand danger. Avertis de ce qui venait de se passer, les soldats du poste le plus voisin se rendirent sur les lieux de la scène, et s'emparèrent des portefaix, qui se trouvent en ce moment dans les prisons du ministère de la police, en attendant que leur procès s'instruise.

— Nous avons appris que durant la tempête qui a éclaté sur Constantinople ces jours-derniers et dont nous avons parle dans un de nos précédens numéros, de nombreux sinistres ainsi que nous le faisions pressentir, ont eu lieu dans la Méditerranée et la Mer de Marmara.

— C'est sans doute par suite des mauvais temps qui ont régné dans la Méditerranée ces jours derniers, que le paquebot-poste français attendu ici le 12, n'est pas encore arrivé au moment où nous mettons sous presse.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le dernier courrier hebdomadaire de Vienne, arrivé à Constantinople lundi passé, nous avons reçu des lettres et des journaux qui vont jusqu'au 23 novembre de Paris, 21 de Londres, 25 de Berlin, et 28 de Vienne. Nous extrayons de nos correspondances les faits qui suivent, et reproduisons plus bas, ceux qui nous sont fournis par le journaux d'Angleterre, de France, et d'Allemagne.

AUTRICHE.

La *Gazette de Vienne* du 22 publie la composition du nouveau ministère, qui avait été arrêtée la veille :

Le prince Félix Schwarzenberg, président du conseil, ministre des affaires étrangères et de la maison impériale; le comte François Stadion, ministre de l'intérieur et provisoirement de l'instruction publique; baron Krauss, ministre des finances; baron Gordon, ministre de la guerre; le docteur Bach, ministre de la justice; le chevalier de Bruck, ministre du commerce et des travaux publics; le chevalier de Thinfeld, ministre de l'agriculture et des mines.

Le 22, la réouverture de la diète a eu lieu à Kremsier. M. Smolka a été réélu président après deux scrutins, dont le second lui a donné une majorité de 4 voix. MM. Cajetan, Mayer et Labser ont été élus vice-présidents. Après un discours de M. Schuselka tendant à renouveler en quelque sorte la protestation faite dans le temps contre la translation à Kremsier, où, disait-il, la majorité ne s'était rendue qu'en suivant la minorité, la diète s'est ajournée jusqu'au 25.

Les gazettes de Vienne publient de nouveau les exécutions et condamnations suivantes :

1) Alfred Jules Recher, docteur en droit;
2) Hermann Sellinek, docteur en philosophie, et le rédacteur du journal le *Radical* ont été fusillés le 23.

Edouard Palucci, docteur en médecine; Louis Brzyiemski; Jean de Vagtberg, étudiant; Edouard Elgner, maître d'école; Ferdinand Schmalhofer, ouvrier, ont été condamnés de 3 à 4 ans de prison. Joseph Aigner, peintre en portraits et ci-devant commandant de la légion académique, condamné à mort, a été élargi, en considération des circonstances atténuantes qui parlaient en sa faveur.

Par une proclamation du 24, le prince Windischgratz a arrêté que dorénavant la ci martiale ne serait plus appliquée aux prévenus, mais qu'ils seraient soumis au conseil de guerre ordinaire avec adjonction de juges civils pour les accusés non-militaires.

D'après les listes officielles, la perte de troupes impériales pendant l'attaque de Vienne et dans l'affaire de Schwechat contre les Hongrois, du 26 jusqu'au 31 octobre, se monte aux chiffres suivants :

Tués : 14 officiers 175 soldats 57 chevaux.
Blessés : 42 » 774 » 11 »
Total : 56 » 949 » 68 »

Le baron Lieven, aide-de-camp de l'Empereur de Russie, est arrivé à Vienne porteur de lettres autographes pour le prince Windischgratz et le baron Jellachich, et a également remis : au premier la décoration de St-André, et au second celle de St-Wladimir, comme témoignages d'admiration de la part de son maître.

En acceptant la démission que le baron de Wessemberg avait demandée pour motifs de santé, l'Empereur Ferdinand lui a adressé une lettre autographe, où il le remercie des services rendus à l'Etat dans une époque si critique, et exprime le désir que sa santé et les circonstances puissent lui permettre de profiter de nouveau de son expérience rare et de ses sentimens patriotiques.

PRUSSE.

Les nouvelles de Berlin, que donnent les journaux de Vienne, vont jusqu'au 25.

Berlin était tranquille, le désarmement presqu'achevé. — Deux commissaires du pouvoir central, MM. Hergenhan et Simson avaient été reçus par le roi dans la journée du 21. L'Assemblée nationale de Francfort, dans sa séance du 20, a déclaré illégal et nul le refus des impôts que la diète de Berlin avait voté dernièrement. Ce vote d'ailleurs, autant qu'on en peut juger jusqu'à présent, ne paraît rencontrer de sympathie nulle part dans les provinces, qui sentent bien tout ce qu'il y a de dangereux et de destructif dans une pareille extrémité.

FRANCFORT.

L'Assemblée nationale de Francfort a adopté, dans sa séance du 16 novembre, la décision suivante : « L'Assemblée nationale, en protestant solennellement, aux yeux de l'Allemagne entière, contre l'arrestation et l'exécution du député Blum, qui a eu lieu sans avoir égard à la loi du 30 septembre de l'année courante, engage le ministère de l'Empire à prendre les mesures les plus énergiques pour en rendre responsables et pour en punir ceux qui en sont coupables directement ou indirectement.

HONGRIE.

D'après des nouvelles partielières, le gros de l'armée de Kossuth se trouve concentré à Presbourg. D'autre part, 11 escadrons de cavalerie et 2 bataillons d'infanterie du régiment Wasa auraient déjà rallié le drapeau impérial.

ITALIE.

Les événemens de Rome du 15 novembre, qui ont commencé par l'assassinat du comte Rossi, sont de la plus haute gravité. Le pape fut assiégé par le peuple dans son palais du Quirinal. On lui demanda 1) la promulgation du principe de la nationalité italienne.

2) La convocation de la constituante italienne et la réalisation du projet de l'acte fédératif.

3) L'exécution des délibérations du comité de la chambre concernant la guerre de l'indépendance.

4) L'adoption complète du programme publié le 5 juin dernier par Mamiani.

5) Un ministère conforme au vœu du peuple.

Les Suisses étaient trop faibles pour résister au peuple et durent se retirer après avoir fait quelques décharges. Enfin on donna au Pape une heure de réflexion. Il se déclara enfin, prêt à former un cabinet dans le sens imposé, et renvoya le peuple, pour ce qui est des autres points, aux décisions à prendre par la chambre des députés.

Le 16 novembre, a eu lieu sur la personne du duc de Modène un attentat qui, heureusement, n'a pas eu de suite. C'était sur la route de Mirandola; un jeune homme de 23 ans, pharmacien du village dit il Cavezzo, est l'auteur de cette attentat. Le duc et son aide-de-camp, le major Guerro, ont fait preuve de courage personnel en s'aidant mutuellement à désarmer le coupable, qui a été arrêté par la suite de S. A. R. et emmené dans les prisons de Modène.

(*Extrait des Journaux.*)

FRANCE.

La séance de l'assemblée nationale du 21 novembre a été signalée par un incident d'une haute gravité.

Après le vote de la chambre sur l'article 1er du décret relatif aux caisses d'épargne et aux bons du trésor, le président du conseil a demandé la parole.

« Que voulait le général Cavaignac, qu'allait il dire, quelintérêt l'amenait à la tribune? dit le *Journal des Debats*. Cet intérêt, le voici : Le général demande que le jour se fasse sur les lugubres événemens de juin, que la vérité éclate enfin à tous les yeux. A ces mots, l'émotion redouble. M. Cavaignac se plaint des accusations qu'on fait pour sur lui. Si ces accusations n'étaient produites et répétées que par des personnes étrangères à l'Assemblée, il les laisserait, dit-il, passer sans y répondre et n'irait pas compromettre dans un semblable débat le caractère dont l'Assemblée l'a revêtu. Mais ces accusations si graves, elles circulent depuis quelques jours dans divers journaux, sous la caution de plusieurs membres de l'Assemblée : le général Cavaignac les a nommés, ce sont MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Barthélemy Saint-Hilaire et Paguerre. Un journal, en effet, a dit, et beaucoup d'autres ont répété, que les imputations dont se plaint le général étaient hautement confirmées par le témoignage de ces honorables représentans, et bien des gens savent, du reste, qu'ils se sont expliqués plus d'une fois sans beaucoup de mystère. Comme le revit dont il s'agit n'a point été démé par eux, et qu'on ne le désient pas ils paraissent le confirmer, le général s'est tenu jusqu'à ce jour silencieux. Il a donc demandé à l'Assemblée de l'autoriser à adresser des interpellations aux membres que nous venons de nommer sur les accusations qu'on leur attribue, et de fixer un jour pour ce grave débat.

« M. Garnier Pagès est monté à la tribune après le président du conseil. L'honorable général avait parlé toute à la fois d'accusations et de calomnies. « Quant aux calomnies, s'est écrié M. Garnier-Pagès, il y a cinq mois que la commission exécutive est sous le poids des calomnies! » Et il a opposé sa vie entière à ceux qui le soupçonneraient d'être lui-même un calomniateur. « Quant aux accusations, le général Cavaignac doit s'y attendre. » Il n'a rien dit de plus sur ce point; il n'a pas nié les discours qu'on lui attribue, ainsi qu'à ses collègues sur la conduite du général Cavaignac dans les journées de juin.

« En un instant l'Assemblée a pris l'aspect des jours de grande lutte, et nous avons eu que la bataille allait s'engager. Le général Cavaignac avait demandé qu'on choisît jeudi, afin d'attendre le retour du ministre de la justice, qui est allé à la session du conseil général de l'Yonne. MM. Ledru-Rollin et Joly ont fait observer que la prévoyance de M. de Martinon n'était pas moins nécessaire, et qu'il fallait différer jusqu'à samedi ou lundi, afin de lui laisser le temps de revenir. C'est en vain que M. Alexis-Rousseau, par un sentiment louable de modération, a essayé de conjurer ce débat. L'Assemblée a décidé qu'il aurait lieu, et elle en a fixé le jour à samedi.

Jusqu'à la date du 23 novembre, le général Cavaignac et Louis Bonaparte étaient encore les seuls candidats sérieux à la présidence de la République française.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais se montrent généralement satisfaits du résultat des opérations électorales pour la présidence aux Etats-Unis. (Voir plus bas.) Ce résultat a exercé une heureuse influence sur la Bourse de Londres. Les professions de foi conservatrices et pacifiques du général Taylor lui ont fait en Angleterre autant d'amis que les opinions radicales et les discours guerriers du général Cass ont créé d'ennemis à ce dernier.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT.

L'archiduc vicaire de l'empire a adressé la proclamation suivante au peuple allemand :

« Allemands!

« Je m'adresse à vous dans un moment où notre patrie se trouve dans une situation bien critique. Ecoutez avec confiance mes paroles.

« Une déplorable scission est survenue entre la couronne de Prusse et les représentans du peuple prussien. Dans beaucoup de contrées le peuple allemand a pris parti dans cette lutte; il l'a fait en gardant une attitude calme et légale. Mais la voix de la passion se fait aussi entendre et allume de nouvelles passions. Une partie des membres de l'assemblée constituante de Prusse a décidé de refuser au gouvernement le droit de percevoir les impôts. Par cette décision, les liens de la vie politique sont rompus, l'ordre social est profondément ébranlé, la Prusse et avec elle toute l'Allemagne sont à la veille de voir éclater chez elles la guerre civile.

Prussiens! Les représentans du peuple allemand réunis à Francfort ont, dans un moment aussi grave, fait entendre des paroles de paix et de conciliation. L'assemblée nationale a reconnu le désir que le roi de Prusse choisit pour ministres des hommes investis de la confiance du pays; elle a garanti solennellement les droits et les libertés qui vous ont été accordés et promis; elle vous a assuré sa protection contre toute tentative qui aurait pour but d'y porter la moindre atteinte, mais elle a en même temps déclaré nulle et non avenue la résolution des représentans du peuple prussien tendant à suspendre la perception des impôts.

Prussiens! L'assemblée nationale réunie à Francfort représente toute la nation allemande, sa décision est la loi suprême pour tous.

Allemands! J'espère dans un parfait accord avec l'assemblée nationale. Je ne permettrai pas l'exécution de cet arrêté, qui, en suspendant la perception des impôts en Prusse, compromet la prospérité de toute l'Allemagne. Mais je saurai aussi faire respecter les droits et les libertés du peuple prussien; elles lui seront conservées intactes, ainsi qu'à tous nos autres frères allemands.

Je compte sur vous, Prussiens; vous me secondérez; vous vous abstiendrez de toute illégalité, de toute violence; vous vous montrerez dignes de la liberté, étantonce la paix, je la sauvegard-rai.

Allemands! J'ai une entière confiance en vous tous; assistez-moi, comme, à votre tour, vous pouvez compter sur le plus entier dévouement de ma part. Nous avançons vers le but auquel nous aspirons depuis si long temps; la constitution de l'Allemagne sera bientôt achevée, et notre belle patrie sera grande et puissante par l'unité et la liberté.

Francfort-s. M., le 21 novembre 1848.

Le vicaire de l'empire :
Archiduc JEAN.

Les ministres de l'empire :
Schmerling, Peuker, Deithwitz, Beckerath, Mohl.

MM. Ostermann et Reichensperger, membres de l'assemblée constituante de Prusse, ont présenté, le 18 novembre, à S. A. I. l'archiduc vicaire de l'empire, l'adresse suivante de la part des fractions de la dite assemblée qui se sont conformées à l'ordre concernant la translation et l'ajournement de l'assemblée constituante :

« Altesse impériale!

« Après que le gouvernement prussien, dans le but de protéger la dignité de l'assemblée constituante, ainsi que la personne des députés contre des insultes et de grossières attaques, a décidé, par suite de scènes de désordre répétées et à la sollicitation du pays, de transférer le siège de l'assemblée constituante de Berlin à Brandebourg, le refus de la majorité des députés de reconnaître cette résolution a amené promptement des complications qui menacent d'entraîner le pays dans des malheurs incalculables et même dans les horreurs de la guerre civile.

« Les députés au nom desquels agit le comité soussigné se sont convaincus, après mûre réflexion, que la couronne a le droit de prendre cette résolution, que par conséquent la translation et l'ajournement qui en est inséparable exercent de droit et qu'ils doivent s'abstenir dépprendre part aux réunions continuées par la majorité des députés. Mais ils sont en d'autant plus la nécessité de développer toute autre activité qui peut contribuer à réconcilier les esprits, à éclairer l'opinion publique et à rétablir la paix dans notre patrie si cruellement affligée.

« Animés de ce désir, nous envoyons auprès de V. A. I. deux hommes qui possèdent notre confiance, MM. Reichensperger de Coblence et Ostermann de Dortmund, et prions V. A. I. de les écouter favorablement. Le but de leur mission est de diriger l'attention du pouvoir central, qui a pour tâche de maintenir la paix dans la patrie allemande, sur la question de la médiation entre la couronne et l'assemblée constituante et de lui donner à cet effet les renseignemens nécessaires sur le véritable état des choses et sur la possibilité de préparer une conciliation.

« Profondément émus de la gravité du moment actuel et des dangers dont notre patrie est menacée, nous déclarons solennellement, par l'organe de nos députés, en face de la Prusse et de toute l'Allemagne et devant Dieu, que dans toutes les démarches nous ne nous sommes guidés par le plus pur amour de la concorde de la légalité et de la vraie liberté, et que dans la lutte qu'il faudrait soutenir pour la défense de ces souverains biens de l'humanité, de quelque côté qu'ils soient menacés, nous sommes prêts à montrer le dévouement qui seul a des hommes vraiment libres et indépendans.

« Berlin, le 14 novembre 1848. »

(Suivent les signatures.)

L'Assemblée constituante de la ville de Francfort a adopté, dans sa séance du 22 novembre, par 78 voix contre 35, l'adresse suivante à l'Assemblée constituante de Prusse, laquelle a été proposée par M. le docteur Braunfels :

« Représentans du peuple prussien!

« Au milieu des mesures violentes qui portent la plus grave atteinte à vos droits et à ceux du peuple, qui foulent aux pieds les lois et la moralité, qui n'ont pas même épargné la personne sacré e des représentans du peuple, vous avez su maintenir inébranlablement la dignité de votre position, et vous avez fidèlement rempli jusqu'à la fin d'importans devoirs. Le gouvernement pour lequel vous êtes appelés à consolider l'avenir, voit en vous les soutiens de ses droits éternels. Toute attaque dirigée contre une Assemblée qui représente une partie quelconque du peuple allemand, menace en même temps l'action de toutes les autres Assemblées législatives et constituantes, et par cela même la liberté de tout le peuple allemand. Aujourd'hui, de ces braves combattans qui ont courageusement persévéré dans cette voie périlleuse, l'Assemblée constituante de la petite républiqueqde Francfort ne peut offrir, il est vrai, que ses fidèles sympathies; mais nous regardons comme un devoir sacré de déclarer franchement et en face de la patrie que nous aussi, comme tout le peuple allemand, nous vous savons gré du noble exemple que vous avez donné dans tous les temps de la résistance légale contre l'illégalité de la force. »

AUTRICHE.

Les opérations militaires contre la Hongrie ne seront pas poussées en cette saison jusque dans l'intérieur du royaume. On se bornera à cerner le pays en s'emparant par la force des villes situées dans le rayon de ce blocus. Le Danube servira de point d'appui aux opérations des troupes impériales; par conséquent, Presbourg sera une des places dont on cherchera à se rendre maître à tout prix. En cas de résistance, cette ville sera bombardée, et comme les maisons sont pour la plupart construites en bois, elle ne pourra pas offrir de résistance. En l'absence d'une armée hongroise, rien ne s'opposera à l'approche des troupes impériales. Après s'être emparées des divers points désignés, les troupes prendront leurs quartiers d'hiver, en maintenant le blocus projeté jusqu'au printemps.

PRUSSE.

Le *Moniteur prussien*, du 20 novembre, publie dans sa partie officielle la communication ministérielle que voici :

« Il sera déjà parvenu à la connaissance des présidens de régence que la fraction de l'assemblée constituante, laquelle, au mépris du message du roi sur la translation du siége de cette assemblée à Brandebourg, a continué ici ses séances sans le consentement du pouvoir de la couronne, et qu'elle a entr'autres adopté la résolution que jusqu'à la révocation des mesures arrêtées par le gouvernement, le paiement de l'impôt devait être refusé.

« Bien qu'on doive s'attendre à ce que le bon sens du peuple reconnaisse l'illégalité formelle et matérielle d'une démarche dont les conséquences plongeraient le pays dans la plus complète anarchie, nous croyons cependant de notre devoir d'appeler l'attention des présidens de régence sur l'impérieuse nécessité de procéder, pour le cas et partout où, contre notre attente, on manifesterait l'intention de refuser le paiement des impôts, et après qu'un avertissement préalable sur les suites capables de cette opposition n'aurait pas eu le résultat désiré, de procéder, disons-nous, sans délai contre les récalcitrans, au besoin, par l'emploi des moyens de contrainte les plus rigoureux. Tous les chefs militaires ont reçu l'ordre de déférer aux réquisitions faites à ce sujet par les présidens de régence, ainsi que par les commissaires que ceux-ci délégueraient à cet effet.

« En outre, nous recommandons spécialement aux présidens de régence de veiller à ce que ces mesures de contrainte pour la rentrée des impôts ne soient pas étendues à ceux des habitans qui ont été jusqu'ici hors d'état de les acquitter; si d'un côté les besoins nombreux et urgens du trésor font vivement désirer la rentrée exacte et complète des impôts, d'un autre côté le gouvernement ne veut pas qu'on perde de vue les égards et les ménagemens vis-à-vis des contribuables qui se trouvent dans un état de gêne et de détresse. Conformément à ces vues, les frais occasionnés par les moyens de contrainte extraordinaires à employer ne devront être répartis que parmi ceux des contribuables qui ont refusé le paiement des impôts uniquement par désobéissance et par esprit d'opposition contre le gouvernement.

» Berlin, le 18 novembre 1848.

» *Comte de Brandebourg, Ladenberg, Manteuffel, De Strotha, De Rintelen.* »

Le conseil municipal de Breslaw ayant demandé au président en chef de la province quelle ligne de conduite il se proposait de suivre vis-à-vis des résolutions de l'assemblée constituante, ce dernier a fait la réponse suivante :

« Je fais savoir au conseil municipal que j'ai notifié au ministère que pour le cas où la nouvelle de la résolution de l'assemblée constituante au sujet du refus de l'impôt se confirmerait, je regarderais, d'après mes opinions constitutionnelles, cette résolution comme un moyen de défense adopté forcément contre les mesures inconstitutionnelles prises à l'égard de l'assemblée constituante, et que par conséquent je me sens lors d'état de m'opposer à cette résolution si le ministère l'exige de moi. J'ajoute seulement que je repousserai par tous les moyens légaux les tendances dirigées contre la monarchie constitutionnelle et l'ordre public. »

SAXE.

Le feuille du gouvernement du 15 novembre contient une ordonnance royale touchant le remaniement du ministère. Le département des cultes et de l'instruction publique, formé en 1846 et 1847, sera supprimé et les affaires qui en relèvent passent au ministère de l'intérieur; les affaires concernant l'économie politique, jusqu'ici subordonnées au département de l'intérieur et des finances, formeront désormais un département spécial et indépendant, sous le nom de *ministère d'état du commerce et des travaux publics*.

La même feuille annonce encore les nominations suivantes : Le ministre d'état de l'intérieur, M. de Thon-Dittmer, a été nommé conseiller d'état en service ordinaire. M. le ministre des finances de Lerchenfeld au poste de ministre de l'intérieur, et le conseiller d'état en service ordinaire, M de Weigand, à celui de ministre des finances.

La 2e chambre a adopté dans sa séance du 17 novembre la résolution suivante :

« La chambre exprime sa profonde indignation sur la mise à mort de M. Robert Blum, laquelle a eu lieu à Vienne sous une apparence de légalité et en même temps sur la transgression flagrante de la loi de l'empire touchant l'inviolabilité des députés à l'Assemblée nationale. »

ESPAGNE.

On dit dans les cercles diplomatiques que le ministère sera en mesure d'annoncer, à l'ouverture des Cortes, la reconnaissance officielle de la reine d'Espagne par la Russie, et la soumission du chef carliste Cabrera, ou sa sortie d'Espagne.

PORTUGAL.

Les nouvelles de Lisbonne, en date du 13 novembre, annoncent, d'après le *Times*, le commencement d'un mouvement miguéliste. A cette époque cependant Lisbonne était très tranquille.

ETATS-UNIS.

Par le bateau a vapeur l'*Europa*, arrivé a Liverpoolle 20 novembre, on a reçu des nouvelles de New-York en date du 13 du même mois.

C'est le 7 qu'ont commencé sur toute la surface des Etats-Unis les opérations électorales pour la nomination du président de la République. Le résultat définitif ne pouvait par conséquent pas être connu lors du départ du paquebot, mais les résultats partiels apportés par le télégraphe électrique, ne laissaient aucun doute sur l'élection du général Taylor. Or on sait qu'aux Etats-Unis l'élection se fait à deux degrés par le suffrage universel, qui nomme des mandataires chargés de voter pour leurs commettans. Sur 154 suffrages déjà connus, 131 étaient pour le général Taylor; son concurrent, le général Cass, n'en avait encore obtenu que 20; les autres appartenaient à M. Van Buren, l'ancien président.

Comme le nombre des électeurs du second degré est aujourd'hui pour toute l'Union de 290, il suit que 146 voix donnent la majorité, et que par conséquent l'élection du général Taylor peut être regardée comme certaine.